QUESTIONS – REPONSES N°1 FCS2026-007 :

1. Concernant le covering intégral des FMA, pouvez-vous confirmer que la possibilité de demander son remplacement ou sa modification jusqu'à une fois par année civile doit être considérée comme pouvant conduire à un renouvellement complet du covering de l'ensemble des FMA pendant toute la durée du marché ?

Cette opération présente une technicité particulière lorsqu'elle est répétée sur un même équipement, puisqu'elle nécessite notamment la dépose complète des adhésifs existants, la préparation et le nettoyage des surfaces, puis la pose d'un nouveau covering sur des FMA ayant déjà été exploités et dont l'état de surface peut évoluer dans le temps.

Pouvez-vous ainsi confirmer que les candidats doivent intégrer et chiffrer dès leur offre l'ensemble de ces opérations potentiellement récurrentes, y compris la dépose, la préparation des surfaces, la fabrication et la repose des nouveaux coverings, sans rémunération complémentaire ?

Réponse : Nous confirmons que les candidats doivent intégrer et chiffrer dans leur offre l'ensemble de ces opérations.